Procès-verbal
BUREAU TERRITORIAL
Mardi 21 Mai 2024 (17h30 – Visioconférence)

Présidence : Alain DOUCET

Membres présents : Christian ABEILHE Alain AZPIROZ, Geneviève BECKER-LARCHER, Annette BERBOUS, Pierre CROS, Daniel FABRE, Jean-Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Jean Yves MOURET, Marie-Dorothée PEREZ, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Ghislaine ROSSIGNOL, Max SANTA.

Membres excusés : René BES, Daniel COLLET, Julie CUMINETTI Christophe GIL, Antoine MARTINEZ, MARTINIE Laurent, Bernard PUJOL, Alain REY, Laurent SOLA, Rolland SORMANI, Bernard VAUR.

Assistent : Pierre CIBOT, André LAUR, David ROSICH, Laura TOMAS

Communication du Président

Le Président DOUCET revient sur la communication fédérale annonçant que la FFR aura une assurance pour ses licenciés, en remplacement de la GMF.

Il remarque que parmi les « Chargés de missions bénévoles », très peu sont occitans.

Le Président DOUCET fait part de la visite du Président GRILL en Occitanie le week-end dernier et notamment en Haute Garonne.
Prévenu très tardivement, il n'a pu se rendre aux 2 réunions programmées et le regrette fortement. Daniel FABRE confirme avoir été prévenu 3 jours avant les visites programmées afin de convier les clubs à ces réunions.

Alain DOUCET fait part de la note de la FFR concernant la récupération de la taxe d'apprentissage au profit de l'INEF.
Il dit que ce dispositif est également en place en Occitanie au profit de l'IREF.

Concernant les juniors 3eme année, la LOR a établi un dossier pour argumenter son dispositif autour des M19. La FFR semble vouloir supprimer cette possibilité inscrite dans nos règlements depuis nombre d'années.

Le Président demande aux élus de bien vouloir être présents sur le « Groupama » à Cahors le 16/6 et aux finales interligues à Seilh et à Agen les 15 et 16/6.

Finances (Annexe 1)

Pierre CROS présente la prévision de clôture au 30 juin 2024.
En première lecture, un résultat net d'exploitation serait à l'équilibre, voire positif.
Les aides versées aux clubs et aux CD ont doublé entre la saison 2021-2022 et 2023-2024.
L'aide forfaitaire aux clubs formateurs sera revue à réception de la liste des clubs.
Le Président demande de prévoir une réunion de Bureau traitant du « club formateur » sous 15 jours.

Pierre CROS, indique que sur certains dossiers d'aides aux clubs et CD « projets Coupe de Monde » ne sont pas clôturés : seuls 70% des aides ont été versées. La trésorerie fera un état afin que Ghislaine ROSSIGNOL puisse relancer les structures concernées.

Il fait état de dossiers à surveiller pour la fin de saison, qui ont été néanmoins provisionnés (litige Réservoir Sun/Engie, contrôle URSSAF, sinistre dégâts des eaux, clubs débiteurs).

Pierre CROS annonce que le contrôle URSSAF en cours un redressement sur les avantages en nature.
Les services financiers de la LOR sont hors de cause. Cela reposerait sur une interprétation du mode de calcul de l'URSSAF différente du cabinet social de la LOR.

Un état des clubs débiteurs est présenté. Un blocage des affiliations et/ou des mutations se fera en l'absence de solutions négociées.

Budget 2024-2025 (Annexe 2)

Alain AZPIROZ fait un point budgétaire comparatif par rapport à la saison passée. Le budget sera en équilibre voire en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Il décompose le budget 2024-2025 par postes.

Sur le poste développement « académies régionales », le Président DOUCET souhaite avoir un débat dans un prochain Bureau sur la répartition de la contribution de la LOR en fonction des critères de fonctionnement.

Alain AZPIROZ souligne que le montant de la subvention aux CD porté sur le document présenté n'a pas été mis à jour, il faut lire 90.000€ et non 65.000€

Sur le poste fonctionnement « DSI », Alain AZPIROZ précise que le montant porté englobe la location des écrans, copieurs et licences téléphoniques.
Une réflexion est à mener sur les besoins matériels à la rentrée.

André LAUR demande si l'augmentation de l'aide fédérale a été prise en compte dans le budget. Alain AZPIROZ dit que la subvention fédérale n'est pas prise en compte car son montant n'est pas encore connu.

Alain AZPIROZ fait un point sur le projet « Gruissan2 ».
Une décision devra être prise sur la location ou l'achat des modulaires et voir avec la Mairie leur propre projet de construction d'un bâtiment proche de celui qui était en vente et pour lequel l'acquisition n'a pas pu se faire.
Pierre CIBOT ajoute que la convention d'occupation du domaine public se termine au 31/12/2024.

Alain AZPIROZ précise que le budget sera présenté au prochain Comité Directeur.

Le règlement financier pour la saison 2024-2025 sera également présenté après réactualisation.

Challenge Lady & Gentleman (Annexe 3)

André LAUR fait un état du palmarès aux niveaux départemental et régional à la fin de la phase qualificative.
On remarque une situation inquiétante au niveau des juniors, car sur un total de 121 clubs engagés 16 clubs ont fini la saison sans être sanctionnés, soit 13%.
5 Comités Départementaux n'auront pas de lauréats dans les 3 catégories.
Le Bureau se garde un droit de réserve, pour une question d'éthique, de retirer un club du palmarès, suite aux excès de violence en phases finales.

École de Rugby de l'année (Annexe 4)

André LAUR fait lecture des résultats des Écoles de Rugby de l'année sur la base des effectifs au 31-03-2024.
Les 6 lauréats seront récompensés avec le concours de l'Amicale du Tournoi des VI Nations lors de l'Assemblée Générale d'UZES et recevront chacun un chèque formation de 500€.

RSE

Pierre CIBOT fait un point sur l'avancement des travaux menés depuis maintenant 1 an avec les 4 autres ligues sportives soutenus par l'AFDAS et la Société IPAMA, sur l'ensemble des items.
Le plan d'actions sera présenté par Jean POUS lors d'un prochain Comité Directeur pour validation et mise en application.
La dernière réunion collective qui se tiendra en septembre avec IPAMA clôturera le processus d'accompagnement.

Épreuves

Seniors (Annexe 5)

Les textes proposés par le service juridique sur les refus de participation de clubs aux finales départementales et aux sélections départementales (seniors, jeunes et féminines) sont votés à l'unanimité des membres présents.

Le Président DOUCET tient à remercier publiquement la famille BRALLEY et la jeune arbitre de touche pour avoir officié bénévolement lors de la finale R1.

Jeunes (Annexe 6)

Christian ABEILHE fait le point sur les championnats U16 et U19.
Les demi-finales se joueront le 01/06 sur terrains neutres.
La finale R3 en U19 s'est déroulée le 18 avril au lieu du 15 juin à Rieumes, à la demande des clubs finalistes et après accord du Bureau. Le bouclier a été remis par Annette BERBOUS.
Le 15 juin se dérouleront les 5 finales (terrains à désigner) sur 2 sites.

Coupes d'Occitanie : les ½ finales se dérouleront le 1er juin sur terrains neutres.
Forte participation des clubs avec 109 matchs planifiés et seulement 3 forfaits.
Les départements sont en recherche de terrains.

Christian ABEILHE dit qu'il va programmer une réunion de la commission des compétitions jeunes pour aborder le projet de réforme fédérale.

Défi Mozaïc

Jean-Yves MOURET parle de la modification souhaitée par une des caisses du Crédit Agricole pour les clubs ayant gagné 3 fois consécutives le trophée.
La modification est à l'étude.

Assemblée Générale UZES

Pierre CIBOT fait un point sur la logistique.
Les hôtels sont réservés et la répartition est faite. Toutes les informations utiles seront envoyées aux membres du CODIR avec coupon réponse.

L'ordre du jour devra être validé lors du prochain Comité Directeur.

Pierre CIBOT informe le Bureau que la CSOE pour les élections fédérales est en cours de constitution. Sa composition sera votée au prochain CODIR.

Jean-Yves MOURET relance les responsables des commissions n'ayant pas encore fait parvenir leurs comptes rendus.
En l'absence de ces rapports, les activités ne seront pas abordées dans le rapport moral.

Dossier ANS CD et Clubs

Alain MACCHION fait le bilan de la campagne ANS après la 2ème réunion de la commission de la LOR.
On note quelques incompréhensions sur des décisions de la commission FFR après l'envoi du fichier de synthèse adressé fin avril. En effet, la Commission de la FFR a alloué une somme à 4 clubs qui avaient obtenu des notes bien en deçà du minimum requis.
Ces choix arbitraires relevés ont fait l'objet d'un PV transmis à la FFR pour obtenir des explications.
Le Président DOUCET propose, au nom du Bureau, d'informer le Président GRILL de cet état de fait par courrier, avec copie à Sylvain DEROEUX, en y joignant le procès-verbal de la Commission ANS de la LOR.
Alain MACCHION proposera un texte.

Festival des Enseignants

Alain DOUCET présente l'avancement du projet.
Eric PLANES a mis à contribution ses équipes.
La Ligue a acheté un quota de places pour les enseignants participant à ce festival pour assister à la finale de Pro D2 qui se déroulera à Toulouse le 8 juin.

Médailles territoriales

Jean-Yves MOURET informe que quelques Comités Départementaux n'ont pas encore fait de retours de leurs propositions.
Annette BERBOUS se chargera de contacter les retardataires.
En l'absence de candidatures, la LOR choisira les récipiendaires.

Validation procès-verbal

Jean-Yves MOURET soumet à validation les procès-verbaux des réunions du Bureau territorial du 04-03-24 et du 19-04-24.
Les procès-verbaux ne suscitant aucune observation, sont validés à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

AG FFR à Poitiers. Une relance sera effectuée par Ghislaine ROSSIGNOL et Dorothée PEREZ pour connaître les participants et effectuer les réservations.
Pour la « Bodega » un achat global sera fait à Toulouse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Secrétaire Général
Jean-Yves MOURET
